Mission Permanente
du Royaume du Maroc

Genève

البعثة الدائمة
للمملكة المغربية

جنيف

21ème session du Groupe de travail sur
l'Examen Périodique Universel

Examen de la Turquie

Intervention de S.E Mohamed AUAJJAR

Ambassadeur, Représentant Permanent

Genève, le 27 janvier 2015

Monsieur le Président,

Ma délégation voudrait souhaiter la bienvenue à S.E.....ainsi qu'à la délégation qui l'accompagne et les féliciter pour la présentation du rapport national de leur pays.

Le Maroc félicite la Turquie pour les nombreuses réformes constitutionnelles, institutionnelles et judiciaires initiées depuis son premier EPU, dans le cadre de la consolidation de la démocratie, de l'état de droit et du respect des droits de l'homme.

Le Maroc salue en particulier la mise en place de l'Institution des droits de l'homme en conformité avec les Principes de Paris, la Commission d'enquête parlementaire sur les droits de l'homme et l'Institution du médiateur.

Le Maroc se réjouit de l'adhésion de la Turquie au Protocole facultatif à la Convention contre la torture et de sa transposition immédiate dans la législation nationale.

Ma délégation se félicite des progrès accomplis en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment par la mise en place d'un plan national d'action pour l'égalité des sexes ainsi que l'introduction dans la Constitution turque de la notion de «discrimination positive» en faveur des groupes «vulnérables», y compris les femmes.

Enfin, le Maroc souhaiterait faire les recommandations suivantes à la Turquie :

1- Poursuivre les efforts visant la promotion des droits des femmes et la lutte contre la violence à leur égard ;

2- Renforcer la participation des personnes handicapées à la vie sociale et la jouissance de leurs droits socio-économiques et culturels.

Je vous remercie.